

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
08 JUIN 2021

Nombre de Membres

En Exercice	13
Présents	7
Votants	11

OBJET :  
7. SIGNATURE D'UNE  
CONVENTION DE  
PARTENARIAT ENTRE L'EPDSAE  
(Établissement Public  
Départemental pour Soutenir,  
Accompagner, Eduquer), LE  
CCAS ET LE CENTRE SOCIAL.

VERBAL

DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 02/07/2021  
Reçu en préfecture le 02/07/2021  
Affiché le  
ID : 059-265904003-20210615-01072021-007\_AB-DE

L'an deux mil vingt et un, le mardi quinze juin à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est assemblé à l'hôtel de ville dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Marie-Françoise BILLIAU-BODELLE, Delphine BOULENGER-HAVEZ, MM. Marc BEZILLE, Joël BACLET, Jean Pierre ENGELAERE

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Nicole CAMBRON donnant procuration à M. Marc BEZILLE, M. Sébastien ROUSSELLE donnant procuration à M. Joël BACLET, Mme Martine LORPHELIN donnant procuration à Mme Martine BEURAERT et Mme Marie Josée RUHLAND donnant procuration à Mme Delphine BOULENGER

Absents : M. Régis DEVEY, Mme Christiane CAPPELLE

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Monsieur le Président indique que l'Établissement Public Départemental pour Soutenir, Accompagner, Eduquer souhaite mettre en place une convention avec le CCAS et le Centre Social de Merville dans le cadre d'un projet visant le déploiement sur la ville de Merville de 5 logements inscrits dans le cadre de l'habitat inclusif Regroupé pour des personnes en situation de handicap psychique.

Ce dispositif repose sur un modèle dit de logements de proximité afin de permettre à des personnes en situation de handicap psychique de pouvoir vivre en autonomie, dans le cadre du Droit Commun, sans être isolées.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise son Président à signer ladite convention.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Ont signé les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Président du C.C.A.S.,

Joël DUYCK



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

EXTRAIT DU PROCES